Séance ordinaire du 19 août 2019

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME (19°) JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

- M. Martin Soucy, maire
- M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1

Mme Annie Blais, conseillère du district 2

- M. Robin Guy, conseiller du district 3
- M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
- M. Alain Thibault, conseiller du district 5
- M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis ainsi que Jean-Philippe Langlais du journal L'Avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.08.408

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.08.409 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

- 1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2019 à 20 h.
- 4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 418 008.95\$Comptes préautorisés : 2 212 133.38\$

ADMINISTRATION

- 5. Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et 9212-6010 Québec Inc.
- 6. Autorisation de versement d'une aide financière pour un projet sculptural à l'aéroport de Mont-Joli.

FINANCES

- 7. Autorisation de versement du don.
- 8. Adoption du règlement 2019-1421 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant les règlements 2017-1372 et 2018-1377.
- 9. Autorisation de signature dans le règlement du dossier de vente pour taxes de l'immeuble situé sur le lot 3 754 219 du cadastre du Québec.
- Adoption de la politique de financement du régime de retraites des employés de la Ville de Mont-Joli.
- 11. Radiation du solde des taxes impayées de Gestion Jéré Inc.
- 12. Avis de motion d'un règlement d'emprunt.
- 13. Dépôt du projet de règlement d'emprunt 2019-1422 décrétant un emprunt de 3 275 000\$ et une dépense de 3 275 000\$ pour des travaux de réfection des infrastructures dans les rues Desrosiers, Des Oblats et Jeanne-Mance.
- 14. Autorisation du versement d'une aide financière dans le cadre de la politique d'aide au développement économique.
- 15. Ratification de la remise d'un acompte.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 16. Autorisation de formation à trois employés du service des travaux publics.
- 17. Autorisation de formation à trois employés de la Ville de Mont-Joli.
- 18. Ratification d'embauche au service des loisirs.
- 19. Autorisation d'embauche d'une directrice des ressources humaines et de l'urbanisme.
- 20. Attribution de permanence à monsieur Marc-André Roy au poste de directeur du service des travaux publics.
- 21. Ratification d'embauche de personnel à la piscine Gervais-Rioux.

LOISIRS

- 22. Autorisation de pont payant au profit du hockey mineur de Mont-Joli.
- 23. Adjudication d'un mandat pour le remplacement d'une porte au pavillon Lebel.
- 24. Autorisation de versement d'une compensation aux aides-moniteurs du camp de jour 2019.
- 25. Recommandation de paiement construction de l'amphithéâtre Desjardins décompte progressif no 5.
- 26. Autorisation de versement d'une aide financière à l'Association du baseball mineur de Mont-Joli.
- 27. Autorisation de versement d'une aide financière au Club de soccer de Mont-Joli
- 28. Autorisation d'achat d'un module de jeux pour le parc Hébert.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 29. Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- 30. Recommandation de paiement construction de la caserne- décompte progressif no 2.

TRAVAUX PUBLICS

- 31. Approbation et autorisation de signature d'un contrat entre le ministère des transports du Québec (MTQ) et la Ville de Mont-Joli pour le déneigement et le déglaçage de la rue des Fusiliers.
- 32. Autorisation de retrait de la demande au programme d'aide financière PRIMEAU prolongement de l'aqueduc avenue du Sanatorium.
- 33. Autorisation de dépôt d'une demande au programme d'aide financière FIMEAU
 dans le cadre de la rénovation des conduites des rues Ménard, Jacques-Cartier. Benoît-Quimper, Ross, Villeneuve et Champlain.
- 34. Adjudication d'un mandat à la MRC de La Mitis pour la préparation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme AIRLL route Tardif et rang des Bouleaux.

URBANISME

- 35. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1277, Julien Bouchard.
- 36. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 57, avenue de l'Hôtel de Ville.
- 37. Adoption du règlement 2019-1419 modifiant divers éléments du règlement de zonage.
- 38. Adoption du règlement 2019-1420 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.
- 39. Affaires nouvelles.
- 40. Période de questions.
- 41. Clôture et levée de l'assemblée.

19.08.410 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019 À 20 H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2019 à 20 h;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 15 juillet 2019 à 20 h en sa forme et teneur.

19.08.411 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 418 008.95\$;
- et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 2 212 133.38\$.

ADMINISTRATION

19.08.412 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET 9212-6010 QUÉBEC INC.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Mont-Joli et 9212-6010 Québec Inc.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

19.08.413 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR UN PROJET SCULPTURAL À L'AÉROPORT DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Hamel est une artiste multidisciplinaire de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'un projet sculptural est prévu à l'aéroport régional de Mont-Joli:

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli appuie le projet

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli appuie le projet et s'engage à verser une somme de 500\$ conditionnelle à l'approbation du projet par le conseil des arts et des lettres du Québec;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 500\$ pour un projet sculptural à l'aéroport de Mont-Joli, œuvre qui sera réalisée par madame Marie-Claude Hamel.

FINANCES

19.08.414 AUTORISATION DE VERSEMENT DU DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Organisme	Objet	Don
École du Mistral	Fresques 50e	5 000\$

19.08.415 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1421 INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2017-1372 ET 2018-1377

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2019-1421 instituant deux programmes de soutien à la rénovation et abrogeant les règlements 2017-1372 et 2018-1377.

Ce règlement favorise la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin sur le territoire de la Ville de Mont-Joli et dont le cadre bâti nécessite des interventions publiques pour en favoriser la mise en valeur.

Le règlement est divisé en deux volets, un programme Rénovation Québec pour la partie résidentielle admissible d'un bâtiment et subventionné par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation et le volet rénovation de façades commerciales pour la partie commerciale d'un bâtiment à vocation mixte et/ou bâtiment à vocation exclusivement commercial défrayé par la Ville de Mont-Joli.

Outre les coûts de préparation du règlement, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable. Il n'y a eu aucune modification entre le dépôt du règlement et son adoption.

19.08.416 AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE RÈGLEMENT DU DOSSIER DE VENTE POUR TAXES DE L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 3 754 219 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à une vente pour taxes d'un immeuble situé sur le lot 3 754 219 du cadastre du Québec le 29 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Cour supérieure du district judiciaire de Rimouski a rendu jugement et émis l'état de collocation en date du 17 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE cet état de collocation permet à la Ville de Mont-Joli de finaliser le dossier par un acte de vente avec l'adjudicataire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire Monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de vente avec Monsieur Jean-Marie Lamontagne dans le dossier de la vente pour taxes de l'immeuble situé sur lot 3 754 219 du cadastre du Québec.

19.08.417 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RÉGIME DE RETRAITES DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte la politique de financement du régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Joli.

Le conseil municipal a pris connaissance de la politique de financement et l'approuve telle que soumise.

19.08.418 RADIATION DU SOLDE DES TAXES IMPAYÉES DE GESTION JÉRÉ INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, le solde impayé des taxes municipales à recevoir;

CONSIDÉRANT QU'une vente pour non-paiement des taxes a été faite pour cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Cour supérieure a remis l'état collocation à la Ville pour cette vente:

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'annuler ce compte et intérêts à recevoir au montant de 25 774.08\$ dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de radier le solde des taxes impayées de Gestion JÉRÉ Inc.

19.08.419 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection des infrastructures dans les rues Desrosiers, Des Oblats et Jeanne-Mance.

19.08.420

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-1422 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 275 000\$ ET UNE DÉPENSE DE 3 275 000\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DANS LES RUES DESROSIERS, DES OBLATS ET JEANNE-MANCE

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement d'emprunt 2019-1422 décrétant un emprunt de 3 275 000\$ et une dépense de 3 275 000\$ pour des travaux de réfection des infrastructures dans les rues Desrosiers, Des Oblats et Jeanne-Mance.

Le projet de règlement d'emprunt no 2019-1422 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 3 275 000\$ pour exécuter des travaux de réfection des infrastructures dans les rues Desrosiers, Des Oblats et Jeanne-Mance. Le coût total des travaux est estimé à 3 275 000 \$ incluant les frais incidents et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

Ce règlement d'emprunt remplit les conditions de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes pour se soustraire du processus référendaire puisqu'il est financé à plus de 50% par une subvention du programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU, volet 2.

19.08.421 AUTORISATION DU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 10 000\$ à Gestion Gino Ouellet Inc. pour la distillerie dans le cadre de l'article 5.3 de la politique d'aide au développement économique pour le démarrage d'une nouvelle entreprise.

19.08.422 RATIFICATION DE LA REMISE D'UN ACOMPTE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à la majorité de ratifier la remise d'un acompte à la firme Tremblay et Tremblay, avocats Inc. de 65 000\$ en fidéicommis.

Monsieur Denis Dubé demande le vote pour cette résolution.

Conseiller du district 1 pour

Conseiller du district 2 pour

Conseiller du district 3 pour

Conseiller du district 4 pour

Conseiller du district 5 pour

Conseiller du district 6 contre

5 votes pour

1 vote contre

La résolution est adoptée.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19.08.423 AUTORISATION DE FORMATION À TROIS EMPLOYÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics, Claude Fortin, superviseur du service de

la Voirie et Yvan Bond, chef d'équipe division Eau à assister à une formation sur les assurances de dommages – réclamation donnée par l'UMQ, le 25 septembre prochain à Mont-Joli et ce, au coût de 200 \$ pour la municipalité.

19.08.424 AUTORISATION DE FORMATION À TROIS EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Kathleen Bossé, greffière ainsi que messieurs Steve Corneau, directeur des finances et Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics à assister à une formation intitulée « Parer aux défauts du cocontractant – Les cautionnements et les assurances » donnée par l'UMQ le 25 septembre prochain à Mont-Joli., au coût de 200\$ par personne et par la même résolution, le conseil municipal accepte de défrayer les frais de repas.

19.08.425 RATIFICATION D'EMBAUCHE AU SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Antoine Pigeon, à titre d'employé temporaire pour la période du 29 juillet au 7 août, pour le service des loisirs.

19.08.426 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le poste était à pourvoir suite au départ de monsieur Claude Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage du poste et qu'un comité de sélection a été formé à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à la sélection des candidats et a rencontré quatre (4) candidats en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande, suite aux évaluations et entrevues qui ont été faites, la candidature de madame Marie-Hélène Gauthier pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Gauthier possède la formation exigée pour le poste ainsi qu'une grande expérience des ressources humaines;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Marie-Hélène Gauthier à titre de directrice des ressources humaines et de l'urbanisme. Madame Gauthier entrera en fonction le 9 septembre 2019 et sera assujettie à une période de probation et aux conditions inscrites à la politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli.

19.08.427 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MONSIEUR MARC-ANDRÉ ROY AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roy a obtenu le poste de directeur du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Roy s'est terminée le 21 juillet 2019 et que son supérieur, monsieur Joël Harrisson, directeur général, recommande l'attribution de la permanence de monsieur Roy compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur Marc-André Roy à titre de directeur du service des travaux publics.

19.08.428 RATIFICATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche des mesdames Gaëlle Brunet, Coralie Claveau et Rosalie Bond, certifiées croix de bronze et moniteur Croix Rouge pour la piscine Gervais-Rioux. Madame Brunet est entrée en fonction le 7 août 2019, madame Claveau le 10 août 2019 et madame Bond entrera en fonction en septembre prochain date à laquelle débutera la période habituelle de probation.

Mesdames Brunet, Claveau et Bond auront le statut d'employé en probation et bénéficieront des conditions de travail prévues à la Convention collective de travail des travailleures et travailleures de la Ville de Mont-Joli (CSN).

LOISIRS

19.08.429 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU HOCKEY MINEUR DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le Hockey mineur de Mont-Joli à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 19 octobre 2019 de 8 h à 17 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Doucet/Lindsay, Jacques-Cartier/Lavoie, Poirier/Villeneuve, des Érables/Doucet et le boulevard Jacques-Cartier/Rioux.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

19.08.430 ADJUDICATION D'UN MANDAT POUR LE REMPLACEMENT D'UNE PORTE AU PAVILLON LEBEL

Item retiré.

19.08.431 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE COMPENSATION AUX AIDES-MONITEURS DU CAMP DE JOUR 2019

CONSIDÉRANT l'excellent travail accompli par les aides-moniteurs bénévoles du Camp de Jour 2019;

CONSIDÉRANT la pratique établie au Camp de Jour consistant à leur offrir un montant forfaitaire à la fin de la saison;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de verser une somme établie selon la durée de leur implication aux personnes suivantes :

Emmy Robinson 150 \$
Heavan Trépanier 100 \$
Maya-Kim Côté 40 \$

Cette dépense totalisant 290 \$ est prévue au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

19.08.432 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 5

CONSIDÉRANT QUE la firme Honco Bâtiments a présenté une demande de paiement no 5 pour la construction de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 793 574.26 \$ incluant les taxes:

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %:

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 5 par les firmes Stantec et Proulx et Savard ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 5 au montant de 793 574.26 \$ incluant les taxes à Construction Honco Bâtiments.

19.08.433 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 1 300 \$ à l'Association du baseball mineur de Mont-Joli. Cette aide est destinée à l'embauche de personnel d'encadrement, à la formation des entraineurs ou à l'entretien des terrains. Ce montant est prévu au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

19.08.434 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE SOCCER DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 2 000 \$ au Club de soccer de Mont-Joli. Cette aide est destinée à l'embauche de personnel d'encadrement, à la formation des entraineurs ou à l'entretien des terrains. Ce montant est prévu au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

19.08.435 AUTORISATION D'ACHAT D'UN MODULE DE JEUX POUR LE PARC HÉBERT

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un module de jeux de la compagnie Jambette, pour un montant de 21 718.13\$ plus les taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19.08.436 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier à adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

19.08.437 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE LA CASERNE-DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2

CONSIDÉRANT QUE la firme Les constructions Réjean Madore ont présenté une demande de paiement no 2 pour la construction de la caserne au montant de 281 408.01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %:

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 2 par les firmes Stantec et Atelier 5 ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 2 au montant de 281 408.01\$ incluant les taxes à Les constructions Réjean Madore.

TRAVAUX PUBLICS

19.08.438 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) ET LA VILLLE DE MONT-JOLI POUR LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DE LA RUE DES FUSILIERS

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le MTQ relativement au déneigement et au déglaçage de l'avenue des Fusiliers pour les hivers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville procèdera à ces travaux pour un montant de 15 049, 47\$ et ce, pour une période de 3 ans pour la période comprise entre le 1^{er} novembre et le 10 avril;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une période de pré-saison et de postsaison de deux semaines chacune au taux de 500\$/semaine si nécessaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le Ministère des Transports relativement au déneigement et au déglaçage de l'avenue des Fusiliers pour les hivers 2019-2020. 2020-2021 et 2021-2022 et d'en autoriser la signature par le directeur du service des travaux publics, monsieur Marc-André Roy.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

19.08.439 AUTORISATION DE RETRAIT DE LA DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PRIMEAU – PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC AVENUE DU SANATORIUM

Item retiré.

19.08.440 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE FIMEAU - DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DES CONDUITES DES RUES MÉNARD, JACQUES-CARTIER, BENOÎT-QUIMPER, ROSS, VILLENEUVE ET CHAMPLAIN

Item retiré.

19.08.441 ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA MRC DE LA MITIS POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIRLL – ROUTE TARDIF ET RANG DES BOULEAUX

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un mandat à la MRC de La Mitis pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme AIRLL pour la route Tardif et le rang des Bouleaux, pour un montant approximatif de 1300\$ plus les taxes.

URBANISME

19.08.442 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1277, JULIEN BOUCHARD

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marien Bernier a déposé une demande de dérogation mineure afin d'implanter une piscine hors-terre à 1,20 mètre de la limite latérale de terrain alors que le règlement de zonage exige 2 mètres;

CONSIDÉRANT QU'aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 4 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Marien Bernier.

19.08.443 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 57, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds immobilier Champlain a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire un agrandissement de 8 étages au lieu de 6 étages tel que prescrit par le règlement de zonage et l'aménagement de stationnements ayant un ratio de 0,35 stationnement par chambre ou logement au lieu de 0.2 par chambre et de 0,7 par logement;

CONSIDÉRANT QU'aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le dénivelé du terrain est très prononcé;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités utilisent un ratio de 0,35 stationnement par chambre et logements pour ce type d'habitation;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 4 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Fonds Immobilier Champlain.

19.08.444 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1419 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2019-1419 modifiant divers éléments du règlement de zonage.

19.08.445 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1420 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2019-1420 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.

AFFAIRES NOUVELLES

19.08.446 MOTION DE FÉLICITATIONS À LA MAISON DE L'ESPOIR ET LA FRIPERIE LE CHIFFONNIER

La Maison de l'Espoir et la friperie Le Chiffonnier ont tenu, samedi, l'activité À pied dans ma Jacques-Cartier. Présenté pour la première fois, l'événement a réuni commerce, organisations communautaires, artistes et artisans locaux en plein cœur du centre-ville.

À cette occasion, une bonne partie du boulevard Jacques-Cartier était fermé à la circulation automobile pour permettre aux gens de se déplacer librement.

Le conseil municipal tient à saluer cette initiative communautaire, qui va dans le sens de nos objectifs communs : animer et dynamiser notre milieu. Nous ne serons jamais plus forts que tous ensembles.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais, appuyé par le conseiller Alain Thibault, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte une motion de félicitations à l'endroit de la direction et du personnel de la Maison de L'Espoir et de la friperie Le Chiffonnier pour la tenue de À pied dans ma Jacques-Cartier.

19.08.447 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaétan Morissette demande en quoi consiste l'entente entre 9212-6010 et la Ville.

Monsieur Martin Soucy, répond qu'il s'agit d'une entente pour l'utilisation de l'avenue de la Gaspésie avec monsieur Jean-Marie Lamontagne, propriétaire du Ultramar et de l'hôtel.

Monsieur Morissette demande si le projet sculptural sera en l'honneur de Joe Pearson?

Monsieur Martin Soucy répond qu'il s'agit d'une œuvre pour l'aéroport et qu'il s'agit d'une œuvre figurative.

Monsieur Gaétan Morissette demande pourquoi il y a un canon dans le parc Industriel.

Monsieur Martin Soucy répond qu'il s'agit de cadeaux de la Ville de Rimouski, soit les deux canons qui étaient situés à la Place des Vétérans. Un pour la Ville de Mont-Joli et un pour l'aéroport.

Monsieur Morissette demande à qui appartient les tas de terre près de la rue Piché et leur utilisation?

Monsieur Martin Soucy répond qu'il s'agit de la terre provenant du projet de la caserne et que la Ville en disposera selon ses besoins et de manière adéquate en cas de contamination.

Madame Kédina Samson-Fleury demande s'il est possible de prendre connaissance de la politique d'aide au développement économique.

Monsieur Soucy répond qu'elle est disponible sur le site internet de la Ville.

Madame Samson-Fleury mentionne qu'elle aurait aimé savoir en quoi consistait les modifications au règlement de zonage.

La greffière mentionne que les règlement sont mis à la disposition des citoyens et sont placés sur le bureau près de l'entrée de la salle.

19.08.448 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 40 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy Maire Kathleen Bossé Greffière